



DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
COMMUNE DE MALISSARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 août 2024**

**Date de convocation : 22/08/2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Nombre de conseillers présents : 17**  
**Nombre de conseillers votants :**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 26 août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Laure BLANDIN JOUBERT, Laurent BARRAL, Florence BRES-DUFOUR, Isabelle BLASSENAC, Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER, Fabienne ESPOSITO, Nicole FERREIRA, Francine GAILLARD, Gérard JOURDAN, Séverine MAITRE, Malika MEITER

Absent.e.s ayant donné.e.s procuration : Pascal ABOUSSIÈRE à Isabelle BLASSENAC, Céline FERREIRA VALLA à Nicole FERREIRA, Laurent JOUD à Francine GAILLARD.

Absent.e.s excusé.e.s : Evelyne CHALEAT, Cédric COUR, Willy GILHARD.

Absent.e.s : Laurent DUSSERT, Laurence ROUYEYROL, Eric BARSCZUS

Jean-Marc SOUCIET est nommé en tant que secrétaire de séance.

**41.2024 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) SOUMISES À ENREGISTREMENT/ SCI A DE MALISSARD**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la SCI A DE MALISSARD – groupe ALIZON – dont l'activité est la promotion immobilière, envisage la démolition d'un entrepôt de stockage sur la zone d'activités du Guimand à Malissard pour reconstruire en lieu et place un entrepôt logistique de 13 000 m<sup>2</sup>.

L'installation projetée comprendra un entrepôt logistique divisé en deux cellules d'environ 6 310 m<sup>2</sup> de surface unitaire dédiées au stockage de matières combustibles diverses sur racks. Le volume de l'entrepôt sera de 138 000 m<sup>3</sup> environ.

Cette activité relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) compte-tenu de la nature et des quantités importantes des stockages

A ce titre la SCI A DE MALISSARD a formulé une demande d'enregistrement au titre de la rubrique 1510-2 (stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts) et la déclaration au titre de la rubrique 2925-1 (ateliers d'accumulateurs électriques) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

Au vu du rapport de recevabilité de l'inspection de l'environnement de la DREAL, en date du 20 juin 2024, précisant que le dossier d'enregistrement comporte les éléments justificatifs de nature à démontrer le respect total des prescriptions applicables à l'installation, le Préfet de la Drôme a ouvert, par arrêté du 25 juin 2024, une consultation du public du lundi 22 juillet 2024 au vendredi 16 août 2024 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L512-7-3 et R512-46-11 du Code de l'environnement, elle invite le Conseil municipal à donner un avis sur cette demande.

La commune de Chabeuil est également concernée par le projet puisqu'elle se trouve dans un rayon d'un kilomètre du périmètre de l'installation projetée.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les 15 jours suivants la fin de la consultation du public.

VU la demande d'enregistrement, transmise le 20 mars 2024, complétée le 17 juin 2024 par téléprocédure par la société SCI A DE MALISSARD, en vue d'obtenir l'enregistrement pour un entrepôt logistique situé ZA du Guimand sur le territoire de la commune de Malissard ;

VU l'avis de recevabilité de l'inspection de l'environnement de la DREAL, en date du 20 juin 2024, précisant que le dossier d'enregistrement comporte les éléments justificatifs de nature à démontrer le respect total des prescriptions applicables à l'installation et peut être mis à la disposition du public pour consultation ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2024 fixant les modalités de consultation du public dans le cadre de l'instruction de la demande d'enregistrement relative à la création d'un entrepôt de stockage, présentée par la société SCI A DE MALISSARD ;

CONSIDÉRANT que l'installation projetée est répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique 1510-2 (le volume de l'entrepôt couvert où seront entreposés plus de 500 tonnes de matières et produits combustibles sera égal à environ 138 000 m3) ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public a été organisée pour une période de quatre semaines en mairie de Malissard, du 22 juillet 2024 au 16 août 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement sont consultés également, le conseil municipal de la commune de Chabeuil ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société SCI A DE MALISSARD pour un entrepôt de stockage situé ZA du Guimand
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Votants POUR : 17

Votants CONTRE : 0

S'abstenant : 0

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc SOUCIET



Le Maire,  
Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)